

La Mairie du 5^e et la Société Lyonnaise d'Horticulture

vous invitent à participer au

Défi fleuri et nature en villeEnsemble, fleurissons les fenêtres, balcons et jardins du 5^e**ANNEE 2022**Bulletin d'inscription à retourner **avant le 30 juin**à la Mairie du 5^e arrondissement - 14 rue Docteur Edmond Locard ou à mairie5.protocol@mairie-lyon.fr

Le concours vise à soutenir et valoriser des projets individuels et collectifs menés en faveur de la nature en ville, de l'embellissement et du fleurissement du cadre de vie. Toutes plantations visibles de la rue seront prises en considération (jardins, balcons ou terrasses). Toute personne, collectif d'habitants, association, établissement public, entreprise, peut s'inscrire au concours. Le projet doit être réalisé sur le 5^e arrondissement et la participation est entièrement gratuite.

COORDONNEESNom et prénom : *Age (si entre 7 et 18 ans) :*Adresse complète : Lyon 5^e

Etage : Tel : Mail :

Décrivez très précisément l'emplacement de votre réalisation végétale vu depuis la rue (en indiquant par exemple « gauche » ou « droite » par rapport à la porte d'entrée de l'immeuble ou autre mention utile)

CATEGORIE*Cochez ci-dessous la catégorie qui correspond à votre cas*

- Catégorie initiative collective** - école, immeuble, résidence, crèche, jardins citoyens (partagés / familiaux / de rue)
- Catégorie initiative individuelle** - balcon, fenêtre d'appartement, maison, terrasse
- Catégorie « vitrine nature en ville »** - commerces, hôtel, restaurant, café

Fait à Lyon, le

Signature

Les informations recueillies dans le questionnaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le cabinet de la Mairie du 5^e arrondissement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le cabinet de la Mairie du 5^e arrondissement.

Elles sont conservées pendant la durée du concours et pour le lancement du concours de l'année suivante afin de vous tenir informé.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Appréciation du jury